



**PROJET EDUCATIF TERRITORIAL ET PLAN MERCREDI DE  
LA COMMUNE DE SAINT-DOLAY.**

**2019/ 2022**

**Service Animation  
Enfance/Jeunesse  
6, rue des écoliers  
56130 ST DOLAY**

Tél. : 02 99 90 27 16

Ou 06 72 77 68 55

Mail : [crabillard@saintdolay.fr](mailto:crabillard@saintdolay.fr)



## SOMMAIRE

### **1. CONTEXTE ET ELEMENTS DE DIAGNOSTIC**

**Une politique éducative forte, traduite depuis 2008 au sein d'un CEJ socle du futur PEDT.**

#### **1) Des activités existantes.**

Le périscolaire

Les activités extra-scolaires

La dynamique associative sur SAINT DOLAY

### **2. LE PEDT : UN PROJET GLOBAL A L'ECHELLE DE LA COMMUNE**

#### **1) Le champ d'application du projet**

Territoire et public concerné par le PEDT

Périodes et horaires concernés

Les atouts et les contraintes du territoire

#### **2) Les objectifs éducatifs du PEDT**

Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous

Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement

Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre Commune un territoire solidaire et respectueux

### **3. LA GOUVERNANCE ET L'EVALUATION DU PEDT**

#### **1) La gouvernance du PEDT**

La mise en œuvre d'un partenariat local au service de la coéducation

La mise en place d'un comité de pilotage et de coopération éducative

Durée du PEDT

#### **2) L'évaluation du PEDT**

Le sens de l'évaluation du projet : « mesurer l'avancée et se donner des repères pour agir »

La méthode d'évaluation.

## **1. Contexte et éléments de diagnostic**

### **1) Une politique éducative forte, traduite depuis 2008 au sein d'un CEJ, socle du futur PEDT**

Depuis plus de vingt ans, la Commune de SAINT-DOLAY avec 2.481 habitants s'est inscrite dans une démarche très volontariste en mettant l'éducation au centre de ses priorités.

La Municipalité a non seulement une volonté forte de mise en place d'actions cohérentes et coordonnées, mais aussi le souhait de formaliser un partenariat renforcé avec les différents acteurs institutionnels et locaux afin de pouvoir offrir des services en totale adéquation avec les besoins de nos enfants et de nos jeunes et être ainsi acteur d'une éducation partagée. L'objectif est de réunir, d'associer et de mobiliser les différents acteurs éducatifs au service de l'égalité des chances pour l'épanouissement et la réussite scolaire de chaque enfant.

C'est pourquoi la réforme des rythmes scolaires a vu le jour en Septembre 2014 auprès des 2 écoles de la Commune.

La Commune dispose aussi d'un Contrat Enfance Jeunesse depuis plusieurs années.

Cette réflexion a été conduite dès les années 90, notamment avec le concept d'aménagement des rythmes des temps de l'enfant, et poursuivie ensuite au début des années 2008, avec l'arrivée des premiers dispositifs et contrats éducatifs.

Ce projet forme le socle sur lequel la Commune peut aujourd'hui s'appuyer. Le CEJ était né d'une volonté politique visant à mettre en place une réflexion globale prenant en compte l'éducation de l'enfant dans ses différents temps et ses différents environnements (familiaux, sociaux et culturels). Il a servi à mettre en cohérence les dispositifs et actions éducatives existants. Toutefois tout ce qui relevait du champ scolaire ne pouvait entrer dans ce CEJ. Or, articuler et équilibrer les temps scolaires et les temps libres sont autant de priorités pour la réussite des plus jeunes.

La Commune de SAINT-DOLAY a toujours aujourd'hui, dans son projet politique, la volonté de participer au développement dynamique d'un projet éducatif concerté pour renforcer, l'intégration et l'épanouissement de tous les jeunes et ainsi coopérer à une mission d'accès à l'autonomie. En effet, si l'école a pour mission première la démocratisation de l'accès aux savoirs et la formation initiale de tous les jeunes citoyens, elle n'est pas seule pour atteindre ces objectifs.

Janvier 2018, aux vues des problématiques de recrutement de personnel et des contraintes financières, la Commune a décidé d'arrêter les temps d'activités périscolaires (TAP) mais de conserver le projet éducatif territorial qui offre un véritable moment de transition entre :

- L'école et la maison
- L'école et les activités des enfants
- L'école et l'ALSH

Suite à cette décision de la Commune, l'école Arc En Ciel n'a pas souhaité poursuivre la réflexion sur la mise en œuvre des rythmes scolaires et revenir à 4 jours.

Cette nouvelle organisation, convient d'intégrer dans un souci de cohérence l'ensemble de ces temps au sein d'un projet Educatif Territorial et se doter ainsi d'un outil éducatif performant.

Ce PEDT fixe pour 1 an les objectifs à atteindre, les axes prioritaires et les moyens d'évaluation.

Le projet éducatif Territorial reprendra les grands axes éducatifs posés par l'avant-projet présenté en 2014 et intégrera l'accueil de loisirs périscolaires et extra scolaires et permettra d'intégrer au sein d'un parcours éducatif global et cohérent les développements déjà existants et se devra de prendre en compte les axes prévus au contrat enfance jeunesse.

### **3) Des activités existantes déjà sur la Commune.**

La politique éducative locale mise en œuvre par la Commune de SAINT-DOLAY s'exprime dans différents champs d'intervention (sportifs, culturels, sociaux, apprentissage de la citoyenneté...) et intervient dans le cadre d'actions concrètes sur le temps périscolaire et extra-scolaire, en lien avec ses partenaires. Le territoire de SAINT-DOLAY offre ainsi une série d'activités sur les différents temps de l'enfant, en fonction des tranches d'âges.

#### **Le périscolaire**

Ces accueils se déclinent en 3 temps : l'accueil du matin avant la classe, l'accueil le soir après la classe. La Pause méridienne et le Mercredi avec la chartre « Plan Mercredi ».

Pour l'année scolaire, les capacités d'accueil déclarée auprès de la Direction départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) sont réparties de la manière suivante :

- **L'accueil du matin entre 7h00 et 8h30 pendant l'année scolaire :**

L'enfant est accueilli à la garderie périscolaire du centre de loisirs entre 7h00 et 8h30. Les enfants arrivent de manière échelonnée. Des activités ludiques calmes, sous formes de petits jeux, sont proposées aux enfants. Afin de respecter le rythme de l'enfant, ces derniers ont la possibilité de prendre leur petit déjeuner dans la structure (apporté par les parents).

Les objectifs recherchés sont d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leurs rythmes de vie, leurs besoins et leurs envies et de permettre une transition en douceur entre la famille et la collectivité.

- **L'accueil du soir entre 16h20 et 19h00 pendant l'année scolaire :**

Dans le cadre de cet accueil du soir, après un temps dédié au goûter, différentes activités éducatives, sportives et culturelles leur sont proposées. Des activités plus calmes peuvent également être proposées aux enfants qui ont besoin de se ressourcer après leur journée de classe.

L'Accueil Collectif de Mineurs a une capacité d'accueil de 48 enfants maximum selon les âges et la réglementation en vigueur.

- 20 enfants pour les maternels
- 28 enfants pour les primaires

#### **Taux d'encadrement des accueils de loisirs périscolaire avant et après l'école (Décret n°2018-647 du 23 Juillet 2018)**

- 1 animateur pour 14 enfants pour les moins de 6 ans.
- 1 animateur pour 18 enfants pour les plus de 6ans.

## **Le personnel d'encadrement :**

Les enfants sont pris en charge par des animateurs diplômés et aux titres suivants : animateur territoriaux, adjoint d'animation territoriaux, B.P.J.E.P.S., BAFD, BAFA, CAP petite enfance.

### • **La Pause méridienne**

L'accueil de la pause méridienne s'appuie sur des valeurs éducatives pour défendre deux buts :

- La responsabilisation des enfants dans ses actes, la vie quotidienne et collective.
- L'épanouissement des enfants par l'ouverture d'esprit dans la découverte des autres, du monde, de la culture et le respect de leur rythme biologique, sur ce temps qui doit rester, tant que possible, une pause dans la journée scolaire.

### A) **Lieu de fonctionnement :**

Les cours d'écoles, le restaurant scolaire.

### B) **Le fonctionnement de la pause méridienne :**

L'équipe d'animation propose l'organisation d'un repas dès l'âge de scolarisation ainsi que la possibilité de partager des moments ludiques avant et après le repas.

### C) **L'encadrement :**

Les enfants sont pris en charge par des animateurs diplômés et non diplômés (exemple : animateurs territoriaux, B.A.F.D, B.A.F.A., A.T.S.E.M., B.P.J.E.P.S., Mamies bénévoles)

### D) **L'inscription :**

Elle s'effectue auprès du service Animation Enfance/Jeunesse aux horaires d'ouvertures.

Chaque année un dossier d'inscription est à compléter par la famille, il comporte les renseignements nécessaires à la prise en charge de l'enfant.

### E) **Horaire et déroulement de la pause méridienne :**

Maternelle : 11h50 à 13h20

Primaire : 11h50 à 13h30

Les maternelles partent prendre leur repas dès 11h50 et sont rejoints par les primaires à 12h35.

Les enfants ont donc un temps organisé de jeux libres ou aménagés entre la salle de motricité et la cour d'école avant ou après le repas.

Ce déroulement doit prendre en compte le rythme de l'enfant, en lui permettant l'accès à des lieux et temps calmes selon ses besoins physiologiques.

Si l'enfant ressent le besoin d'être inactif, de lire, de rêver, de se reposer il faut privilégier ce temps.

- **L'accueil du mercredi : dans le cadre du « plan Mercredi »**

Dès la rentrée Septembre 2019/2020, les mercredis passeront en accueil périscolaire. Ces activités de loisirs représentent un des principaux lieux de sensibilisation des enfants en dehors du temps scolaire.

Les objectifs sont surtout d'offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre et les règles de vie en collectivité. Il s'agit également de développer la découverte et la pratique de différentes activités socio-culturelles. Quatre séquences distinctes sont identifiées pour l'accueil du mercredi : l'accueil du matin de 7H00 à 9H00 pour la garderie et ensuite les activités du matin, le temps du midi et les activités l'après-midi. Les enfants de 3 à 11 ans peuvent profiter d'activités diversifiées, des ateliers socio-culturels sont également proposés (éveil musical, danse...) à partir de 10 ans les enfants ont la possibilité d'être accueillis dans le cadre de la passerelle vers le secteur des plus grands, afin de se familiariser avec les activités des 11/17 ans.

L'Accueil Collectif de Mineurs pour les mercredis à une capacité d'accueil de 48 enfants maximum selon les âges et la réglementation en vigueur.

- 20 enfants pour les maternels
- 28 enfants pour les primaires

**Taux d'encadrement des accueils de loisirs périscolaire le Mercredi (Décret n°2018-647 du 23 Juillet 2018)**

- 1 animateur pour 10 enfants pour les moins de 6 ans.
- 1 animateur pour 14 enfants pour les plus de 6ans.

**Le personnel d'encadrement :**

Les enfants sont pris en charge par des animateurs diplômés et aux titres suivants : animateur territoriaux, adjoint d'animation territoriaux, B.P.J.E.P.S., BAFD, BAFA, CAP petite enfance. Intervenants extérieurs, clubs sportifs...

**Les activités :**

Afin d'atteindre les objectifs du PEDT « **Plan Mercredi** », les activités qui sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte, elles reposent sur une approche ludique, récréative et créative. La participation est fondée sur le libre choix de l'enfant selon ses envies, ses attentes et ses besoins.

Les activités et les sorties sont au service des objectifs du PEDT ; elles s'inscrivent dans la durée et sont organisées le plus souvent en cycles dans une logique de parcours, respectant une certaine progressivité pédagogique et aboutissant régulièrement à une réalisation finale (spectacle, objet, exposition...) impliquant les familles.

En maternelle, les activités qui seront proposées pourront être :

- **Participer à la socialisation :**
  - Activités et jeux en groupe
  - Activités qui permettent les échanges avec l'adulte et les autres enfants.
- **Participer au développement de l'expression et de la communication :**
  - Activités qui privilégient la prise de parole, l'interaction et la mise en situation (jeux de rôles, jeux participatifs, activités physiques)
  - Activités liées au développement de l'expression artistique (chant, danse, mimes, théâtre...)

- **Participer à l'apprentissage d'outils et de techniques :**
- Activités liées au maniement de crayons, feutres, pinceaux, outils divers (dessin, coloriage, peinture, découpage, collage, construction...)
- **Participer au développement de l'autonomie**
- Activités liées à l'utilisation et à l'appropriation du support écrit (lectures, contes, histoires...)
- **Participer au développement des aptitudes physiques :**
- Activités physiques et ludiques adaptées aux besoins et aux capacités des enfants (jeux divers de balles, jeu d'adresse, d'équilibre...)

En élémentaire, les activités qui seront proposées pourront :

- **Participer à la socialisation :**
- Activités et jeux de groupe (partage de moments collectifs, apprentissage des règles de vie, échange avec les adultes...)
- Mise en œuvre de projets « passerelles », pour les enfants et les familles, afin de faciliter les transitions entre les différents espaces ou lieux d'accueils (les accueils périscolaires, l'espace jeunes, les associations sportives...)
- **Participer au développement de l'expression orale et corporelle :**
- Activités qui privilégient la prise de parole, les rencontres, la communication (jeux de rôles, jeux de société...)
- Activités liées à l'expression artistique (théâtre, chants...)
- Activités physiques (jeux collectifs, jonglage, jeux d'adresse...)
- **Participer à faire découvrir le monde :**
- Activités qui permettent la découverte et l'exploration de son environnement, du monde qui nous entoure (les animaux, les plantes, l'environnement, les sciences...)
- **Solliciter la création et l'expression artistique :**
- Activités permettant la création et l'expression (arts plastiques, musique, cirque, couture...)
- **Participer à l'éducation culturelle :**
- Activités permettant la découverte de divers champs culturels : (arts télévisuels, création musicale...)
- **Participer au développement des capacités et compétences physiques :**
- Activités physiques : (jeux collectifs, jeux divers de balles, d'équilibre, cirque...)
- **Permettre la découverte et l'appropriation de nouvelles technologies :**
- Activités permettant de sensibiliser les jeunes aux risques liés à la surconsommation des écrans (téléphone, tablettes, ordinateur, télévision...)
- Activités de découverte des outils et des techniques dans le multimédia (musique, photographie, vidéo)
- Activités scientifiques (expériences scientifiques, bricolage, mécanique...)
- **Participer à l'éducation à la santé à la prévention :**
- Activités permettant une sensibilisation les enfants sur la thématique de l'alimentation (cuisine, hygiène alimentaire, diététique...)
- Actions régulières sur l'information et à la prévention des risques (prévention routière, prévention des risques domestiques, premiers secours...)

- **Les activités extra-scolaires :**

Au-delà du temps scolaire et périscolaire, la politique éducative s'intéresse également aux activités extra-scolaires. Ainsi, les enfants sont accueillis à l'accueil de loisirs toutes les vacances scolaires.

- **L'accueil des petites vacances et vacances d'été.**

Pendant les vacances scolaires, géré également par la MAIRIE de SAINT-DOLAY. Il se fait sur inscription à la semaine, en journée ou ½ journées avec repas ou sans repas. Une sortie à la journée peut également être proposée sur chaque période.

Pendant l'été, sur les mois de Juillet et Août l'accueil de loisirs est également organisé par la Commune. Des séjours en « Mini-camps » sont également prévus pour les enfants de plus de 6 ans. Ils permettent aux enfants sur 5 jours de partir en dehors du cadre familial, ce qui leur permet de gagner en autonomie.

- **L'espace jeunes :**

Créer en Juillet 2018, est ouvert tous les mercredis, quelques soirées et samedis pour les 11/18 ans. Activités libres : Billard, baby-foot, cuisine, sports et sorties...

- **La dynamique associative de SAINT-DOLAY**

La Commune de SAINT-DOLAY dispose également d'un tissu associatif fort, qui donne la possibilité aux enfants de SAINT-DOLAY de s'épanouir en dehors du temps scolaire et périscolaire dans le cadre d'activités sportives, sociales ou culturelles. Cette dynamique culturelle et associative sur le territoire de la Commune est notamment représentée par :

Des associations sportives et culturelles présentes sur la Commune :

- Football
- Basket
- Danse
- Yoga
- Karaté
- Danse Bretonne
- Gospel
- Couture

**Les locaux :**

- Ecole publique : « Arc en Ciel » :
  - ✓ Salle de motricité
  - ✓ 6 classes
  - ✓ Cour d'école.

Pour la rentrée 2019/2020 : nombre d'enfants prévus : 125 élèves

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
14	16	16	13	19	16	13	18



# Proposition d'Emploi du temps (2019-2020)

## Ecole Arc En Ciel

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h40 - 11h50					
Pause méridienne			Accueil de loisirs		
13h30					
16h20 ( fin des cours) Accueil périscolaire à partir de 16h25					

### Ecole Privée « Notre Dame Jeanne d'Arc »

#### Les locaux :

- ✓ Salle de motricité
- ✓ 6 classes
- ✓ Cour d'école.

Pour la rentrée 2019/2020 : nombre d'enfants prévus : 119 élèves

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
21	16	7	16	16	18	15	10

## Proposition d'Emploi du temps (2019-2020)

### Ecole Notre Dame Jeanne d'Arc

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h35 - 11h55					
Pause méridienne			Accueil de loisirs		
13h30					
16h25 ( fin des cours)					

#### **Autres bâtiments communaux :**

- Médiathèque : des animations spécifiques sont également organisées par la responsable et les bénévoles : contes, interventions d'auteurs...
- Salle des sports (2)
- Stade municipal (2)
- Accueil de loisirs (2 salles)
- L'espace jeunes (1 salle)
- Le restaurant scolaire (2 salles)

## **Les atouts et les contraintes du territoire :**

- **Les atouts :**

- ✓ Une équipe de personnel qualifié qui encadre les enfants (trajet/ cantine/ garderie périscolaire)
- ✓ Personnel identifié par les enfants
- ✓ Personnel motivé, dynamique
- ✓ Une coordination générale afin de faire le lien entre l'école et le périscolaire

- **Les contraintes :**

- ✓ Adaptation aux horaires des transports scolaires
- ✓ Eloignement de la salle des sports

## **2) Les objectifs du PEDT (les valeurs qui guident les actions)**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet éducatif territorial, l'ensemble des acteurs intervenants sur les temps périscolaires et extra-scolaires partagent des objectifs éducatifs communs regroupés selon les deux orientations suivantes :

- **Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous**

- ✓ Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs
- ✓ Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants.

Les activités éducatives mises en place dans le cadre du PEDT ont pour objet de développer chez les enfants de nouvelles compétences, au-delà des connaissances scolaires qu'ils pourraient apprendre à l'école. Il s'agit en effet par la diversité des actions proposées de développer leurs connaissances mais également leurs savoir-faire et leurs savoir-être.

L'épanouissement de l'enfant et la stimulation de sa curiosité sont ainsi des objectifs particulièrement recherchés dans le cadre des actions éducatives mises en place. Ils se traduisent par la mise en place d'actions d'expression, de création, de raisonnement et de logique, par des activités ludiques et des actions liées à l'esprit critique.

Le travail avec la médiathèque pour amener les enfants à la lecture et à la découverte de la littérature en est un exemple. Il s'agit d'amener les enfants à agir sur leur environnement immédiat et à s'approprier leurs espaces de vie. Plus largement, les actions mise en œuvre pourront également constituer l'occasion d'une ouverture et les enjeux de notre société.

L'enfant se construit sur différents lieux (à la maison, à l'école, dans les structures périscolaires et extrascolaires, dans les associations, dans la commune...), sur différents temps pendant le temps de classe, avant et après l'école ou sur son temps libre avec différents partenaires (les parents, les enseignants, les animateurs, les clubs...), mais aussi par les échanges et la confrontation avec les camarades de son âge.

Les actions développées dans le cadre du projet recherchent ainsi la cohérence et la meilleure articulation possible entre les différents temps de l'enfant (scolaires, périscolaires et extrascolaires...). L'offre éducative développée sur les temps périscolaires et extrascolaires est en ce sens définie en articulation avec les projets d'école. La complémentarité entre les acteurs de l'éducation est recherchée pour que chaque enfant puisse disposer d'une offre adaptée à ses besoins (travail sur des thèmes similaires mais selon des approches différentes). Elles sont à pérenniser : elles permettent de diversifier les modes d'apprentissage, de faire découvrir de nouveaux champs d'activité, de créer un lien fort entre les actions scolaires et périscolaires. La mise en place pour les enfants d'adultes référents qu'ils retrouvent au sein de l'espace éducatif sur différents temps contribue également à l'atteinte de cet objectif.

- **Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation**

La mise en place d'une communication de qualité avec les familles, au sein des différentes structures qui accueillent les enfants, revêt un caractère important, pour garantir la continuité éducative. Les différents lieux de l'espace éducatif, ainsi que les actions qui s'y déroulent doivent leur être rendus lisibles et visibles. Cela peut se faire notamment en proposant, de manière régulière, des temps d'information et des espaces de rencontres, dans différentes structures éducatives scolaires, périscolaires, extrascolaires. La valorisation, devant les parents, des productions des enfants, réalisées dans le cadre de leurs différentes activités sous la forme d'expositions, de spectacles, de manifestations... est un moyen de communication privilégié pour atteindre cet objectif. Elle sera particulièrement recherchée dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT. Ces moments permettent en effet la rencontre et les échanges entre parents, ainsi qu'avec les professionnels éducatifs.

L'intégration des représentants de parents dans la gouvernance (comité de pilotage), des différentes structures éducatives et dans le pilotage du PEDT permet également d'atteindre l'objectif. Il convient dans ce cadre de veiller à ce qu'ils puissent y prendre leur place, en leur permettant d'y être initiateurs de projets, et à leur donner les moyens d'améliorer le lien avec l'ensemble des parents qu'ils représentent.

- **Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement**

- ✓ Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous

L'objectif des acteurs dans le cadre de ce PEDT est de favoriser l'accès à l'offre éducative, aux temps libres, aux loisirs, à la culture, à tous les enfants, en levant les éventuels obstacles économiques.

La mise en place d'ateliers dans le cadre du périscolaires, qui bénéficie d'une politique tarifaire visant l'égalité d'accès, permet également aux enfants de s'initier à des activités qu'ils n'auraient pas pu découvrir par ailleurs, pour des raisons économiques.

### **3) La gouvernance et l'évaluation du PEDT**

La mise en œuvre des actions du Projet Educatif Territorial repose sur la mobilisation d'une gouvernance locale chargée du pilotage et de l'évaluation continue du PEDT.

## 1) La gouvernance du PEDT

La mise en œuvre d'un partenariat local au service de coéducation

Le projet éducatif territorial de la Commune de SAINT-DOLAY repose sur la mobilisation d'un partenariat local au service de la coéducation et composé de la manière suivante :

- ✓ Les services de l'Education Nationale
- ✓ Les institutions telles que la CAF, la DDCS 56
- ✓ Le champ associatif (culturel, sportif et de loisirs)
- ✓ Les représentants des parents d'élèves
- ✓ Les services Communaux (Animation, ATSEM, responsable médiathèque)
- ✓ Les élus

La mise en place d'un comité de pilotage et de coopération éducative.

Une structure de pilotage, issue de ce partenariat sera installée dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT : le comité de pilotage.

- **Sa composition :**

Le comité de pilotage est présidé par le Maire et composé comme suit :

- ✓ Des élus de la Mairie et des représentants des services municipaux (responsable Animation, médiathèque, ATSEM)
- ✓ De la directrice d'école
- ✓ Des bénévoles d'associations
- ✓ Des représentants des parents d'élèves

- **Ses missions :**

Le rôle principal de ce comité de pilotage est d'atteindre l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les temps éducatifs et de recherche d'articulation entre les différents partenaires. Il ne s'agit pas d'une instance lourde de décision mais plutôt d'une structure d'échanges entre les différents acteurs visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du projet éducatif territorial, à identifier certaines difficultés, et à formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés.

Il s'agit ainsi plus particulièrement dans le cadre de cette instance :

- ✓ D'échanger entre partenaires sur l'offre éducative et ainsi assurer la cohérence entre les différents dispositifs existants : échanges d'informations entre partenaires, mise en évidence d'éventuels dysfonctionnements.
- ✓ D'évaluer, de manière continue, le projet éducatif territorial mis en œuvre sur la Commune, sur la base du référentiel commun d'évaluation.
- ✓ De déterminer les priorités d'actions à mettre en œuvre sur le territoire pour atteindre les objectifs éducatifs partagés : propositions pour l'amélioration de l'offre éducative et des services proposés aux familles.
- ✓ De modifier au besoin par avenant le projet éducatif territorial avant sa date d'échéance.

- **Son organisation :**

Le comité de pilotage se réunira au minimum trois fois dans l'année.

- **La durée du PEDT :**

Cette organisation est mise en place pour 3 ans. Elle pourra être étudiée à la fin de l'année sur la base des observations du comité de pilotage.

## **2) L'évaluation du PEDT**

Le sens de l'évaluation du projet : « mesurer l'avancée et se donner des repères pour agir »

L'évaluation du PEDT constitue, comme dans toute démarche de projet, un enjeu majeur partagé par l'ensemble des partenaires. L'évaluation du PEDT est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire. Elle ne doit pas seulement constituer en la réalisation d'un bilan périodique des actions menées au regard des objectifs éducatifs, elle constitue un outil jugé indispensable par les acteurs éducatifs locaux.

Pour piloter le projet éducatif territorial, au regard des objectifs recherchés et des résultats constatés. Cette évaluation doit permettre une analyse critique du projet éducatif mis en œuvre : il s'agit ainsi de déterminer les points forts et les points faibles liés à la déclinaison opérationnelle du projet, d'identifier les différents facteurs explicatifs du contrat ainsi établi et de procéder au besoin aux ajustements qui s'imposent sur les actions mises en œuvre dans le cadre du PEDT. La recherche de piste d'amélioration du projet constitue l'enjeu principal de l'évaluation menée.

### **La méthodologie d'évaluation :**

L'évaluation relève en effet d'un travail en commun des partenaires. Les indicateurs de réussite ainsi établis devront permettre aux élus et intervenants de piloter collectivement le projet territorial, de rendre compte de son avancement aux habitants et aux acteurs du territoire.